



## PROCEDURE POUR LES PANIERS REPAS FOURNIS PAR LA FAMILLE

Ce panier repas comprendra tous les composants du repas (entrée, plat, dessert) ainsi que le pain et les assaisonnements.

La famille est entièrement responsable :

- de la qualité des repas apportés
- de l'équilibre alimentaire ainsi que des quantités proposées.

### **Préparation du panier repas par les parents :**

Les parents s'engagent à :

- Placer les aliments au réfrigérateur dès la fin de leur préparation afin d'éviter le développement de bactéries.
- Vérifier les dates de limite de consommation des denrées
- Mettre chaque composant du repas dans une boîte avec couvercle adapté au lave-vaisselle.

Pour les plats à réchauffer, ceux-ci devront être placés dans une boîte avec couvercle à soupape adaptable au micro-onde.

➤ Chaque boîte sera clairement identifiée aux noms et prénoms de l'enfant et comportera la désignation du plat (exemple : entrée, plat, fromage, dessert)

➤ Le menu devra être écrit sur une feuille et correspondre aux contenus des boîtes identifiées : entrée, plat, fromage, dessert, afin de simplifier la manipulation et de ne pas avoir à ouvrir les boîtes avant la distribution du repas à l'enfant. Aucune boîte ne peut être ouverte si son contenu n'est pas mangé immédiatement après ouverture.

➤ Le transport s'effectuera dans un contenant isotherme propre avec obligatoirement des pains de glace pour assurer la chaîne du froid entre votre domicile et le dépôt en cantine

### **Couverts :**

➤ à fournir par les parents si l'enfant a une allergie de contact

### **Réception du panier repas :**

Si votre enfant est inscrit à l'accueil du matin le panier repas sera à remettre en main propre à l'ATSEM ou l'animateur chargé d'accueillir.

Un contrôle de celui-ci sera fait en votre présence afin de s'assurer de l'application des règles évoquées ci-dessus.

Si votre enfant arrive directement sur le temps scolaire à 8h20 :

- Pour les maternelles, l'ATSEM contrôlera le panier repas dès la remise de celui-ci
- Pour les élémentaires, votre enfant l'apportera en cantine, l'agent de restauration en charge des PAI en contrôlera la conformité.

### **En cas de non application de la procédure :**

Il vous sera demandé le 1<sup>er</sup> jour de signer une décharge autorisant exceptionnellement la prise du panier repas et dès le lendemain à minima, il faudra avoir un contenant propre et des pains de glace et l'écriture du menu.

Un délai d'une semaine vous sera donné pour que l'ensemble du panier repas corresponde aux exigences ci-dessus. Sans respect de l'ensemble de cette procédure, votre enfant ne pourra pas être accueilli sur le temps méridien. Vous devrez venir chercher votre enfant à 11h30.

### **Stockage et distribution du repas par le service restauration :**

- L'ensemble des composants du repas sera placé dans une seule boîte plastique identifiée au nom de l'enfant.
- Dès l'arrivée au sein de l'établissement la boîte contenant le repas sera placée dans un réfrigérateur jusqu'au moment de sa distribution.